

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES PRIVÉES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT-YON

Par arrêté n° 2022-084 en date du 2 septembre 2022, le Maire de Boissy-sous-Saint-Yon a prescrit l'enquête publique relative au projet de transfert d'office de voies privées ouvertes à la circulation publique dans le domaine public communal.

L'enquête publique se déroulera du mardi 25 octobre 2022 au mardi 08 novembre 2022 inclus.

Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public en mairie de Boissy-sous-Saint-Yon pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture : Lundi et vendredi 8h45 – 12h45 / 13h30 – 16h45, mardi et jeudi 8h45 – 12h45 / 13h30 – 19h45.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur le site internet de la mairie de Boissy-sous-Saint-Yon : <https://www.boissy-ssy.fr/>

Monsieur Serge CRINE a été désigné Commissaire Enquêteur ; il recevra toute personne intéressée aux dates suivantes :

- Le mardi 25 octobre 2022 de 09h00 à 12h00
- Le mardi 08 novembre 2022 de 16h45 à 19h45

Les observations du public pourront soit :

- Etre consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon
- Etre adressées par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur, à la Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon
- Etre adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.publique@boissy-ssy.fr](mailto:enquete.publique@boissy-ssy.fr)

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an.

Le Conseil Municipal de Boissy-sous-Saint-Yon délibèrera sur le projet de transfert d'office de voies privées ouvertes à la circulation publique dans le domaine public communal, au vu des résultats de l'enquête et du rapport du Commissaire Enquêteur.